

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2012-2013

GB

Commission des Comptes

Procès-verbal de la réunion du 20 novembre 2012

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 23 novembre 2011
2. Comptes de la Chambre des Députés
Exercice 2011
 - Désignation d'un rapporteur
 - Examen des comptes

*

Présents : Mme Diane Adehm, M. André Bauler, Mme Claudia Dall'Agnol, M. Fernand Diederich, Mme Marie-Josée Frank, M. Ali Kaes, M. Marc Lies, M. Roger Negri, M. Gilles Roth, M. Carlo Wagner

M. Claude Frieseisen, Secrétaire général
M. Benoît Reiter, Secrétaire général adjoint
Mme Isabelle Barra, Secrétaire générale adjointe
Mme Ginette Biasini, Administration parlementaire

Excusés : M. Jean Colombero, M. Camille Gira

*

Présidence : M. Carlo Wagner, Président de la Commission

*

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 23 novembre 2011
2. Comptes de la Chambres des Députés
Exercice 2011
 - Désignation d'un rapporteur

- Examen des comptes

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 23 novembre 2011

Le procès-verbal de la réunion du 23 novembre 2011 ne soulève pas d'observations et est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. Comptes de la Chambre des Députés – exercice 2011

- Désignation d'un rapporteur

Sur proposition des membres de la commission, Monsieur Wagner est désigné rapporteur des comptes de l'exercice 2011.

- Examen des comptes

Monsieur Wagner se dit satisfait à ce que les crédits votés pour l'exercice 2011 ont été respectés et que les comptes de l'exercice présentent un résultat positif.

Il donne ensuite la parole à Monsieur le Secrétaire général lui demandant des explications et précisions sur les comptes 2011.

Le Secrétaire général informe les membres que le rapport de la commission, contenant tous les détails relatifs aux comptes 2011, leur parviendra dans les prochains jours.

Il rappelle l'article 165 du Règlement de la Chambre des Députés qui stipule dans l'alinéa (1) :

« (1) L'examen de la comptabilité des fonds de la Chambre, pour chaque session est confié à une commission spéciale dite « Commission des Comptes », assistée par un réviseur d'entreprises à désigner annuellement par le Bureau ».

La fiduciaire Deloitte a procédé au contrôle des exercices 2009 à 2011 et son mandat s'achève avec le contrôle des comptes 2011. Dans sa réunion du 7 juin 2012, le Bureau de la Chambre des Députés a marqué son accord pour faire appel à un nouveau réviseur d'entreprises pour le contrôle des exercices 2012 à 2014. Une annonce paraîtra dans les quotidiens dans les semaines à venir.

Dans son rapport de révision, Deloitte confirme que les comptes annuels de la Chambre des Députés donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière de la Chambre des Députés au 31 décembre 2011, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date.

L'objectif fixé pour 2011, en l'occurrence la réduction des frais de fonctionnement de 10 % a été respecté. L'exercice 2011 se termine avec un résultat positif de 1.857.403,77 €.

Monsieur le Secrétaire général précise que l'augmentation des dépenses par rapport à l'exercice 2010 est de 1,09 % et qu'elle est principalement due à des dépenses constituant des charges fixes, subissant l'évolution de la valeur du point indiciaire de la fonction publique et variant automatiquement en fonction de l'échelle mobile des salaires (sections « Députés », « Groupes politiques » et « Personnel »).

Au 1^{er} janvier 2011, les excédents budgétaires se chiffraient à 5.590.745,63 € et étaient répartis comme suit :

- 1.859.625,87 € constituant la réserve réelle de la Chambre des Députés et prévus pour le paiement des dépenses non prévues ;
- 731.119,76 € constituant la réserve informatique ;
- 3.000.000 € prévus pour les travaux de transformation de la Maison Wiltheim.

Au 1^{er} janvier 2012, les excédents budgétaires cumulés se chiffrent à 7.126.957,10 €. Suite à la décision de faire ressortir au bilan également les dépenses engagées mais non encore liquidées des exercices précédents, les montants sont répartis comme suit :

- Excédents budgétaires cumulés (réserve réelle)	3.067.029,64 €
- Réserve informatique	637.015,40 €
- Maison Wiltheim	2.772.912,06 €
- Engagements reportés d'exercices antérieurs +/-	650.000,00 €

Malgré les efforts de veiller lors de l'établissement des budgets à ce que les crédits demandés s'alignent davantage sur les dépenses effectives, l'exécution du budget de la Chambre des Députés accuse une moins-value de dépenses de l'ordre de 1.809.843,02 € par rapport au budget adopté. Au niveau des différentes sections, les différences se chiffrent comme suit :

- Section « Députés »	397.947,03 €
- Section « Institutions parlementaires internationales »	95.170,26 €
- Section « Personnel »	244.541,27 €
- Section « Administration »	823.632,04 €
- Section « Compte rendu »	248.552,42 €

En ce qui concerne les écarts de la section « Députés », il y a lieu de remarquer qu'il faut prévoir des montants maximum fixés par la loi électorale ou par des décisions du Bureau, comme au niveau des indemnités de secrétariat, du congé politique et du remboursement des cotisations sociales.

Pour ce qui est de la section « institutions parlementaires internationales », les frais de route et de séjour liés aux assemblées internationales varient en fonction du nombre de participants, du lieu et du nombre de réunions. Il y a lieu de noter que le crédit 2012 pour « frais de voyage et de séjour à l'étranger » est déjà dépassé.

En ce qui concerne l'écart au niveau de la section « Personnel », il y a lieu de noter que les traitements et salaires des nouveaux fonctionnaires et salariés avaient été calculés pour une année entière et que les recrutements ont eu lieu seulement au cours de l'année. En 2011, plusieurs membres du personnel ont opté pour un travail à temps partiel tandis que les traitements avaient été calculés sur base de tâches complètes.

La majeure partie des crédits non utilisés de la section « Administration » provient de projets informatiques prévus mais non réalisés respectivement par la non-acquisition de matériel informatique lié aux projets en question.

Lors de l'établissement des prévisions budgétaires pour 2011 au niveau de la section « Compte rendu », l'impression et la distribution de 19 numéros de comptes rendus avaient été prévues et seulement 14,5 numéros ont été réalisés. Il est difficile de déterminer à l'avance le nombre d'exemplaires du compte rendu étant donné qu'il est lié aux nombre et heures effectifs des séances publiques.

A noter que lors de l'établissement du budget 2013, il a été décidé d'intégrer une partie de la réserve aux crédits à demander et de diminuer ainsi la dotation budgétaire à inscrire au budget des recettes et des dépenses de l'exercice 2013.

Monsieur le Président remercie le Secrétaire général pour ses explications détaillées et donne la parole aux membres de la commission.

Un membre aimerait connaître les articles budgétaires sur lesquels des économies sont prévues pour l'exercice 2013 et si on ne pourrait pas réduire les frais au niveau des visites de délégations étrangères.

Le Secrétaire général souligne qu'il y a deux sortes de visites, celles de délégations étrangères au Luxembourg et celles de députés luxembourgeois auprès de parlements étrangers.

En ce qui concerne les visites au Luxembourg, il y a lieu de noter que la Chambre a des obligations envers les pays à recevoir et à organiser des réunions d'assemblées parlementaires internationales à Luxembourg, que ces visites sont planifiées à long terme et donc inévitables, mais sont normalement limitées à 2 à 4 par année. En ce qui concerne les déplacements des députés à l'étranger en 2013, le Bureau a décidé pour ses propres déplacements de faire établir un programme pour toutes les visites à prévoir au courant de l'année prochaine y incluant une estimation du coût et de veiller au respect de l'enveloppe budgétaire votée.

Ensuite, les membres demandent des précisions quant aux crédits de fonctionnement revenant aux groupes politiques.

Les membres de l'Administration parlementaire rendent attentif que lors des prévisions budgétaires pour l'exercice 2011, le Bureau a décidé de regrouper les crédits alloués aux groupes et sensibilités politiques en un seul article budgétaire et de les verser sous forme d'une dotation globale (réunion du Bureau du 14 juin 2010).

Il s'agit notamment du crédit alloué sur base de la représentation proportionnelle (article 16 du Règlement de la CHD) – 3.100 € NI 100 par député et du crédit relatif à l'engagement de personnel (secrétaire parlementaire – art. 16 du Règlement de la CHD) - 28.950 € NI 100 par groupe politique suivant décision du Bureau du 3 juillet 2006 respectivement de 1/5^{ième} du traitement d'un attaché grade 15 + 13^e mois (2.710 NI 100) par député pour les sensibilités politiques suivant décision du Bureau du 29 janvier 2007. S'y ajoutent le crédit pour l'acquisition de matériel informatique et l'achat de services informatiques – 49.600 € par groupe et 10.000 € par député pour les sensibilités politiques, le crédit alloué pour la location de voitures (816 € par député), le crédit pour la participation à des congrès politique (250 € par député).

A part le crédit alloué sur base de la représentation proportionnelle, les groupes et sensibilités politiques ont dû présenter des pièces justificatives pour le remboursement, c'est-à-dire des contrats de travail, déclarations d'affiliation à la sécurité sociale et fiches de paie pour les frais de personnel et des factures pour les acquisitions et la fourniture de services informatiques et la location de voitures. Pour la participation à des congrès politiques, la Chambre a remboursé les frais de voyage et de séjour sur base de pièces justificatives (factures d'hôtel, billets d'avion, billets de train, quittances taxi, métro et bus). La gestion des divers crédits, le contrôle des pièces justificatives et le remboursement revenaient à l'administration de la Chambre des Députés. Afin de faciliter la gestion des crédits aussi bien à l'administration parlementaire qu'aux groupes et sensibilités politiques et en raison d'une facture contestée dont l'affaire a été poursuivie en justice, la décision a été prise de regrouper les crédits et de les verser trimestriellement sous forme d'une dotation.

La Chambre n'est pas informée de la nature des dépenses effectuées de leur dotation par les groupes/sensibilités politiques.

L'indemnité de secrétariat prévue à l'article 9 de la loi électorale du 18 février 2003 et inscrite au budget de la Chambre des Députés sous la section « Députés » (200 points indiciaires revenant à chaque député pour l'engagement d'un collaborateur), est également remboursée mensuellement aux groupes et sensibilités politiques sur présentation de pièces justificatives

(contrat de travail, affiliation à la sécurité sociale et fiche de paie). Les montants non utilisés par les pools de personnel des groupes/sensibilités politiques tombent en économie. Les membres de l'administration parlementaire invitent les membres de la commission de contacter leurs groupes/sensibilités respectifs afin d'obtenir des informations quant aux dépenses des crédits alloués.

Un membre aimerait savoir si la Chambre des Députés paie des heures supplémentaires aux fonctionnaires.

Le Secrétaire général explique que les fonctionnaires des carrières inférieures et moyennes peuvent choisir entre le paiement des heures supplémentaires et la compensation par du congé, que les heures supplémentaires prestées par les fonctionnaires de la carrière supérieure sont uniquement compensées par du congé et que les membres de la direction n'ont ni droit au paiement respectivement à la compensation par du congé de leurs heures supplémentaires.

Une autre question concerne les frais de « Chamber TV » et plus particulièrement si les frais de personnel du service sont comptabilisés sous cet article budgétaire.

Il est précisé que les frais de personnel sont prévus à la section « Personnel » et que l'article budgétaire ne contient que les frais pour la retransmission télévisée des séances publiques ainsi que les frais se rapportant à l'émission « Chamber Aktuell ».

En ce qui concerne les différences constatées pour les intérêts créditeurs et les produits exceptionnels, il y a lieu de remarquer que les taux sur placements ont varié entre 0,2050 % et 0,63 % en 2010 et entre 0,63 % et 1,32 % en 2011. La durée du placement est en règle entre 1 à 3 mois. En 2010, les produits exceptionnels se composaient du remboursement d'un traitement non dû (affaire Thielen – 9.439,19 €), de la reprise de la voiture Mercedes (12.000 €), d'un remboursement important de la part de LEO (11.700,43 €), de la fourniture de 6 licences payées par la CHD à un groupe politique (1.731,90 €), du remboursement par un député indépendant de la part patronale de ses cotisations patronales de l'assurance pension suite à un recalcul d'exercices antérieurs de la part du Centre commun de la sécurité sociale (2.490,14 €). Les autres recettes sont dues à la vente d'un PC à un député sortant (valeur résiduelle – 27,05 €) et à la participation d'un député à son cadeau de départ (250 €) dépassant le montant fixé par le Bureau de la Chambre des Députés (1.000 €) tandis qu'en 2011 les produits exceptionnels concernaient le remboursement d'un double paiement d'une facture (704,04 €), le rachat d'anciens PC par des membres du personnel ainsi que la vente de PC à des députés sortants (1.588,48 €), le remboursement de l'assurance casco voyage de service (122,72 €), une note de crédit de la part d'une agence de voyage pour un billet de train non utilisé en 2010 (160 €) et le remboursement pour la fourniture d'une licence payée par la CHD à un groupe politique (288,65 €).

Un membre demande si le Bureau peut décider à tout moment d'augmenter les crédits alloués aux groupes politiques et suivant quels critères ces crédits sont accordés par l'IGF.

Il aimerait également connaître les critères du contrôle des comptes par la fiduciaire.

Le Secrétaire général précise que la dotation de la Chambre n'a jusqu'à présent jamais été contestée par l'IGF et que les crédits demandés sont inscrits tels quels dans la loi sur les recettes et les dépenses de l'Etat.

La fiduciaire effectue son contrôle sur base des décisions du Bureau et des règlements et lois, mais sans discuter de l'opportunité de la dépense respectivement de la hauteur du montant des crédits. En plus, les comptes de la Chambre des Députés peuvent à tout moment être contrôlés par la Cour des Comptes.

Les différences constatées au niveau de l'article budgétaire 12.080.10 « Nettoyage » proviennent de la décision prise lors des discussions sur le budget 2011 de séparer strictement, dans un souci de transparence, les frais de fonctionnement des groupes politiques et de l'Administration parlementaire. Au cours de l'exercice 2010, les frais de

fonctionnement concernant les groupes politiques ont été comptabilisés sous cette section. Dans sa réunion du 14 octobre 2010, le Bureau revient à cette problématique et décide de réintégrer les frais relatifs au nettoyage et aux frais « Ville de Luxembourg » dans la section « Administration » à partir de l'exercice 2011.

La prochaine réunion de la commission est fixée au mercredi, 28 novembre 2012 à 11.00 heures.

Luxembourg, le 27 novembre 2012

La secrétaire,
Ginette Biasini

Le Président,
Carlo Wagner